

Au Gabon : entre abus des employeurs, manque de réglementation et responsabilité des stagiaires

FB.E.M

Libreville/Gabon

SI la nécessité d'instaurer une Journée internationale des stagiaires s'est imposée en 2006, c'est que les raisons d'interpeller sur leurs situations s'y prêtaient à travers le monde. Entre les difficultés d'accès au stage pour ces derniers, les difficultés rencontrées pour en obtenir un, la liste est loin d'être exhaustive. Le Gabon compte un grand nombre de stagiaires. Jeunes pour la plupart, certains sont en stage-école, pour valider une formation professionnelle. D'autres sont en stage de pré-emploi au sein d'entreprises encore appelé phase d'essai. Si beaucoup passent cette immersion professionnelle dans d'excellentes conditions, d'autres par contre non.

La plus grande difficulté est "l'obtention même d'un stage". C'est du moins, ce qu'ont indiqué la plupart des stagiaires interrogés. Erwin T. détenteur d'un Master en chimie, et à la recherche d'un stage depuis deux ans soutient qu' "obtenir un stage relève désormais du piston". Plus grave, pour lui, impossible de trouver un travail sans ce stage, tant les employeurs en font un préalable quasi incontournable. Comment ne pas le croire quand on tombe au quotidien sur des offres d'emplois libellées comme suit : "Entreprise de la place cherche un travailleur de niveau Master dans untel domaine. Expérience professionnelle exigée". Après avoir frappé à toutes les portes, et las d'attendre des réponses, il s'est mis à "dispenser des cours de répétition, pour joindre les deux bouts".



Photo : Anita Jordanah Troumbo

Les personnes en quête de stages gagneraient aussi à se tourner du côté des ONG et des associations.

L'autre difficulté, une fois le stage acquis, est l'exploitation abusive de certains employeurs. En effet, selon une ancienne stagiaire en génie informatique dans une entreprise de la place, "lorsque j'étais en stage-école, au-delà de mes tâches en informatique, j'étais devenu la personne à tout faire. Faire des photocopies, faire des

courses et tout le reste. Il arrivait même des jours où je faisais plus ça que mon travail d'informaticien. C'est ce qui m'énervait le plus". Enfin, beaucoup de ceux qui sont passés par des stages de pré-emploi critiquent la longue période d'essai avant l'embauche. Ou bien, les employeurs traînent avant de leur répondre que leur essai

n'a pas été concluant. Que dit la loi de tout cela ? Un responsable du ministère du Travail rappelle qu'il n'existe pas de réglementation spécifique pour les stagiaires au Gabon, "si ce n'est celle contenue dans le Code du travail" du 12 octobre 2000 notamment, n'est d'ailleurs pas très explicite sur la question. Il fait allusion à l'apprentissage plutôt qu'au stage. Il y invite néanmoins "les deux parties (employeurs et apprentis NDLR) à l'établissement d'un contrat définissant les droits et les obligations du maître et de l'apprenti", ainsi qu'à définir la durée dudit apprentissage. Les entreprises, qui tirent leurs conventions de ce Code du travail se doivent ainsi d'établir ces contrats. L'on peut par ailleurs se réjouir de la mesure des pouvoirs publics prise récemment, laquelle re-

quiert de chaque entreprise de plus de 50 salariés à souscrire à un contrat-apprentissage jeunesse. Un contrat qui l'oblige à prendre au moins 5 stagiaires par année en son sein. Sur l'argumentaire de la difficulté d'accès aux stages au Gabon, certains observateurs, qui ne nient pas le fait, ont néanmoins indiqué que les étudiants avaient aussi le défaut de se sur-estimer, et de ne chercher des immersions professionnelles que dans des grandes entreprises, aux fins d'être bien rémunérés. Ce qui n'est pas pour leur faciliter la quête. "Combien sont prêts à aller faire leurs armes dans des ONG, des associations et des entreprises naissantes, qui sont pourtant prêtes à les accueillir?", s'est interrogé l'un eux, Geoffroy Fomboula Libeka, responsable associatif et de mouvement jeunesse à Libreville.